

Local artisanal

Commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent



Sommaire

Préambule	Page 3
La Commune : Mauges-sur-Loire	Page 3
L'objet de la location.....	Page 5
Les conditions d'attribution	Page 6
Annexes	Page 7

Préambule

La Commune de Mauges-sur-Loire au travers de sa feuille de route politique 2022-2026, Terres et Loire, a pour l'un de ses piliers l'attractivité de Mauges-sur-Loire à travers plusieurs actions. Le développement de l'activité économique locale et de proximité est l'un de ses leviers.

Pour Jean Besnard, adjoint à l'Economie, « *Les commerces sont le cœur de vie de nos villages. Ils participent aussi au développement et à l'attractivité de notre commune : plus ils proposent de services, plus on observe de nouveaux habitants et de nouveaux entrepreneurs s'installer. C'est un cercle vertueux que nous devons cultiver, en accompagnant nos commerces au quotidien.* »

C'est en ce sens que la commune propose à la location un local commercial dont elle est propriétaire.

La Commune : Mauges-sur-Loire

Mauges-sur-Loire est une commune nouvelle créée le 15 décembre 2015. Elle regroupe 11 communes déléguées et compte 18 284 habitants. La Commune se situe à l'ouest du département de Maine-et-Loire, en bordure de Loire.



750 entreprises ont élu domicile à Mauges-sur-Loire, du commerce local à l'industrie manufacturière, représentant 6700 emplois et de nombreux services de proximité. Écoles, 3 collèges et 1 lycée accueilleront vos enfants, sans oublier des modes de gardes variés pour les plus petits. Les 11 centres-bourgs dynamiques comptent mairie, bibliothèque, boulangerie, supérette ou supermarché, professionnels de santé, etc.

Vivre dans des paysages verdoyants, au bord du fleuve royal : c'est ce que propose Mauges-sur-Loire. La Commune est une ville d'événements qui permettent aux habitants de se retrouver. De la fête des vieux métiers à Beausse aux Courses de côte à la Pommeraye, la vie culturelle est variée et débordante avec plusieurs salles de spectacles et cinémas. Pas moins de 300 associations culture, sports, loisirs et social rythment la vie de la commune en vous proposant des activités adaptées à vos besoins.

Mauges-sur-Loire fait partie de la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté, composée de 6 communes nouvelles et 120 000 habitants. Mauges-sur-Loire profite du bassin économique des Mauges comptant 9000 entreprises de filières fortes reconnues, qui mêlent innovation, savoir-faire et patrimoine.



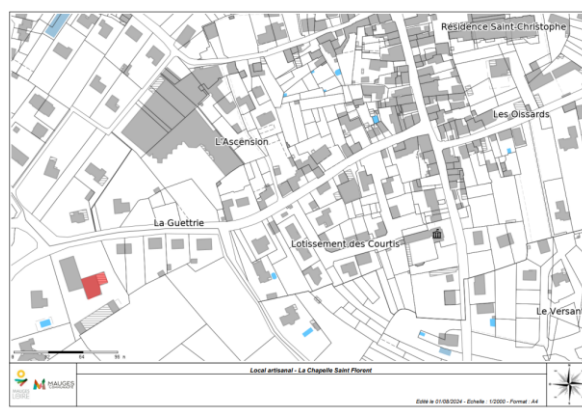
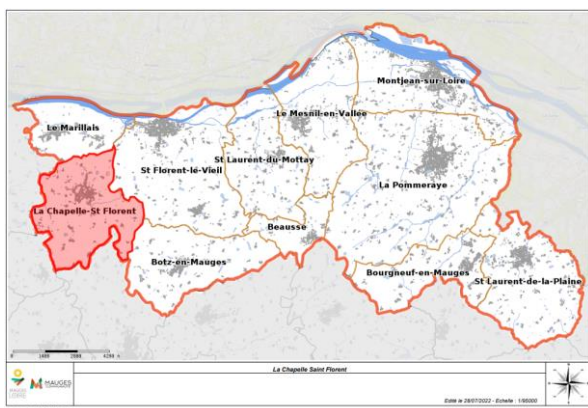
L'objet de la location

Le présent dossier a pour objet de mettre en location un local commercial. Le preneur exploitera librement son activité et devra assumer seul l'ensemble des coûts d'aménagement, d'exploitation et de lancement de son activité. Le preneur devra réaliser l'ensemble des démarches administratives lui permettant d'exercer son activité.

La Commune n'a pas défini de restriction autre qu'une activité respectant le PLU.

1. Situation et présentation du local

Le local proposé est situé sur la Commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent. Cette commune rurale compte 1 400 habitants.



La Chapelle-Saint-Florent est un territoire attrayant par son tourisme vert, avec de nombreux sentiers pédestres balisés. Le site classé de Courossé surplombe la rivière de l'Èvre et offre un point de vue remarquable en cirque naturel. Le Moulin de l'Épinay offre une vue panoramique sur la vallée de la Loire. Chaque année, 6000 visiteurs franchissent ses portes. De l'agriculture à l'industrie, en passant par le commerce et les services, ce sont plus de 60 entreprises qui sont implantées à la Chapelle-Saint-Florent.

2. Présentation du local

Le local dispose d'une surface de 130 m². Aujourd'hui, il se compose d'un atelier d'une superficie de 70m², d'un local servant de stockage et de bureau d'une superficie de 60 m². L'aménagement pourrait être réorganisé, à charge du Preneur.

Le compteur électrique est indépendant et le compteur d'eau est partagé avec l'atelier technique communale attenant.

Des photos sont disponibles en annexe.

Les conditions d'attribution

1. Description du contrat proposé

Le local sera mis à disposition via un bail commercial entre le Bailleur, la Commune, et le Preneur. Le montant indicatif du loyer est 200 € TTC.

Le bail sera établi par acte notarié aux frais du preneur. Le preneur devra fournir l'ensemble des documents nécessaires en amont du rendez-vous.

2. Visite du local et informations complémentaires

Toutes les questions sont à adresser au service économie, sur economie@mauges-sur-loire.fr. Il pourra être organisé une visite du local. Vous pouvez adresser une demande de rendez-vous sur ce mail en précisant vos coordonnées téléphoniques et votre projet.

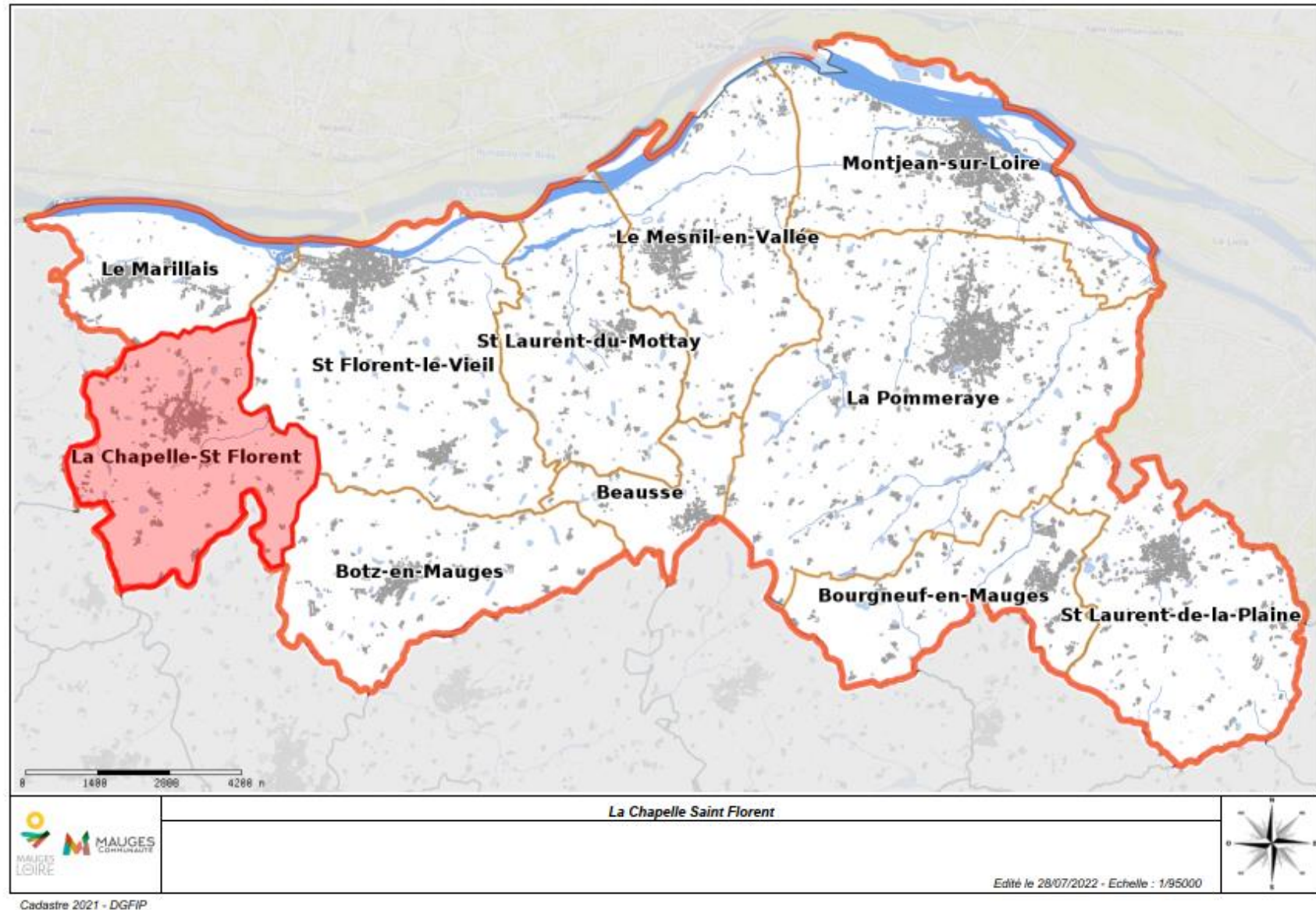
3. Votre projet

Avant tout accord de location, le porteur de projet pourra être reçu par les élus en charge de l'économie, et le maire délégué.

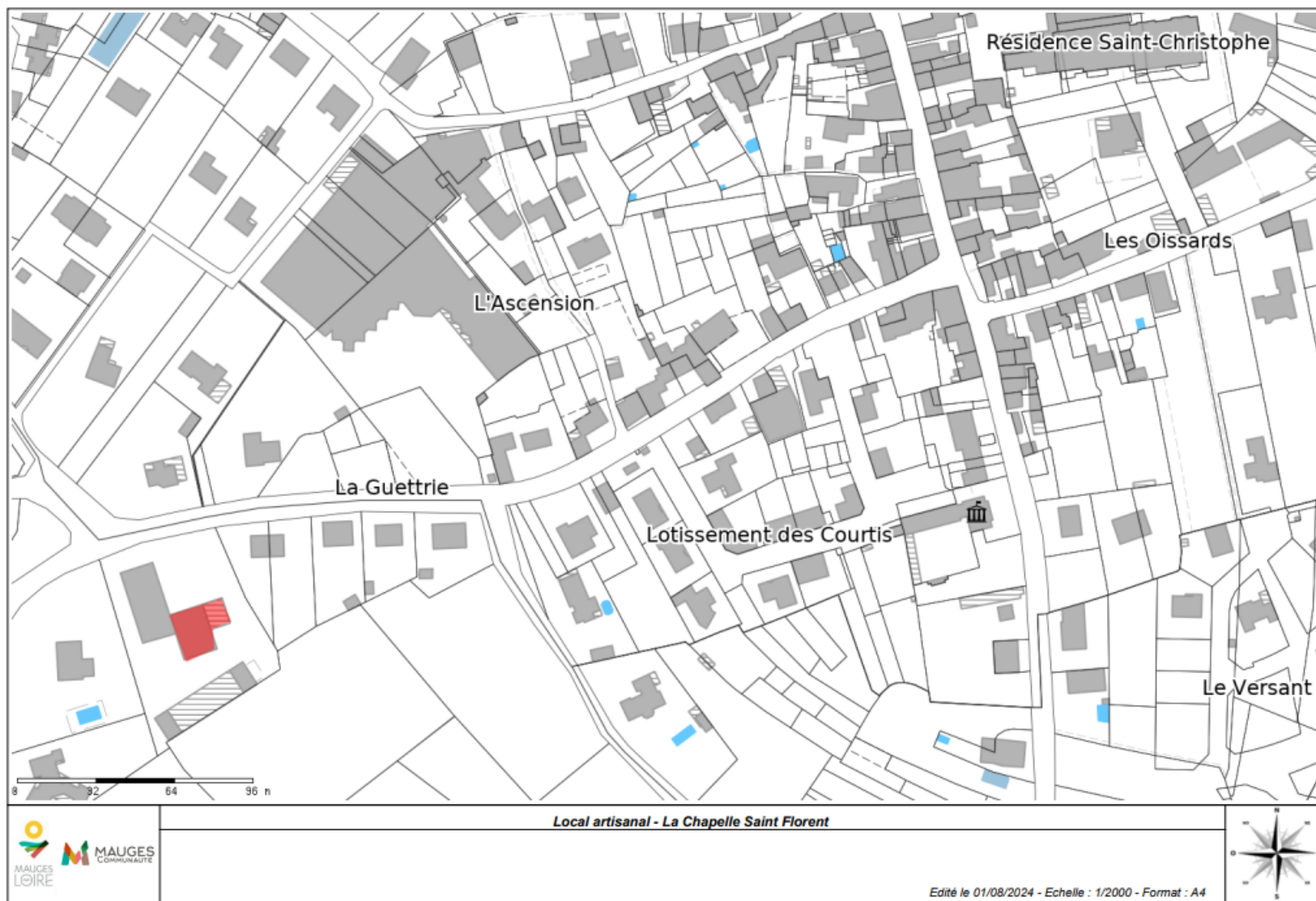
La Commune de Mauges-sur-Loire sera particulièrement attentive à trois critères : l'attractivité (pertinence, originalité), l'économie du projet (garanties financières et économiques, viabilité et équilibre), l'ancrage territorial (prise en compte du contexte communal, de la vie locale et économique).

Annexes

Annexe 1 : Plan de localisation.....	8
Annexe 2 : Localisation du local	9
Annexe 3 : Extérieur du local.....	10
Annexe 4 : Intérieur du local	10



Annexe 2 : Localisation du local



Annexe 3 : Extérieur du local



Annexe 4 : Intérieur du local



